> Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Nord de l'Yonne SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

- > Habitat
- > Mobilité
- > Environnement
- > Economie
- > Patrimoine

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°2022/04 du 5 avril 2022

SOMMAIRE GENERAL

Axe 1.

Préserver et valoriser les ressources, le cadre paysager et naturel au service d'un développement éco-responsable

Axe 2.

Façonner l'identité plurielle du territoire et se rendre visible de tous

Axe 3.

Cultiver la complémentarité et les spécificités des territoires au service d'un projet commun

SOMMAIRE GENERAL

Axe 1.

Préserver et valoriser les ressources, le cadre paysager et naturel au service d'un développement éco-responsable

- **Priorité 1.** Se développer autrement pour atténuer son empreinte spatiale et énergétique et faire face au changement climatique
- **Priorité 2.** Préserver les milieux agricoles et naturels riches et diversifiés pour asseoir la valorisation du capital environnemental
- **Priorité 3.** Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources pour garantir la qualité de vie

SOMMAIRE GENERAL

Axe 2.

Façonner l'identité plurielle du territoire et se rendre visible de tous

- **Priorité 1.** Tirer parti d'une localisation stratégique pour redéfinir sa place au carrefour de quatre régions aux portes du Grand Paris
- **Priorité 2.** Capitaliser sur les attraits paysagers et patrimoniaux pour donner à découvrir le territoire
- **Priorité 3.** Relever les défis d'une économie de l'innovation pour se distinguer sur la scène régionale

SOMMAIRE GENERAL

Axe 3.

Cultiver la complémentarité et les spécificités des territoires au service d'un projet commun

- **Priorité 1.** Se structurer collectivement pour orchestrer un futur responsable
- **Priorité 2.** Proposer une stratégie résidentielle pour concilier attractivité et soutenabilité
- **Priorité 3.** Œuvrer en faveur d'un tissu économique diversifié pour offrir à chacun la possibilité d'en bénéficier
- **Priorité 4.** Viser l'amélioration du quotidien des habitants pour une dépendance moindre aux agglomérations voisines
- **Priorité 5.** Ajuster les besoins en déplacement au contexte « rurbain » pour permettre le changement des pratiques

Axe 1

Préserver et valoriser les ressources, le cadre paysager et naturel au service d'un développement éco-responsable

Priorité 1

Se développer autrement pour atténuer son empreinte spatiale et énergétique et faire face au changement climatique

Défis à relever pour y répondre

- ✓ Faire grandir les communes de l'intérieur pour moins consommer d'espace
- ✓ Intensifier le niveau de prestation résidentielle au bénéfice du « bien vivre »
- ✓ Concevoir des projets innovants, évolutifs et respectueux de leur environnement
- ✓ Accompagner la rénovation énergétique et poursuivre le développement des énergies renouvelables et de récupération

Priorité 1

Se développer autrement pour atténuer son empreinte spatiale et énergétique et faire face au changement climatique

✓ **Faire grandir les communes de l'intérieur pour consommer moins d'espace**

- Assurer un **maintien des grandes entités agricoles, naturelles et forestières** en priorisant un **développement en optimisation des enveloppes déjà bâties** :
  - Favoriser la **valorisation des gisements fonciers « sous-utilisés »** (dents creuses, cœurs d'îlots non bâtis, grandes parcelles potentiellement divisibles,…) tout en **préservant des espaces de respiration naturelles et paysagers** nécessaires au fonctionnement environnemental, écologique et social des communes ;
  - Mener une **politique foncière et immobilière volontariste** qui accompagne la **reconversion des friches, encourage l'évolution des zones résidentielles** et privilégie la (re)**mobilisation du parc vacant** (logements, activités, commerces,…).

Priorité 1

Se développer autrement pour atténuer son empreinte spatiale et énergétique et faire face au changement climatique

✓ **Faire grandir les communes de l'intérieur pour consommer moins d'espace**

- Limiter et encadrer fortement la **consommation d'espaces agricoles et naturels et forestiers en extension** des enveloppes urbanisées :
  - **Réduire la consommation d'espace en extension** de l'enveloppe urbaine à l'échelle du PETR et **impliquer de manière différenciée les EPCI** dans l'atteinte de cet objectif ;
  - S'accorder sur **une densité moyenne pour les opérations en extension** de l'enveloppe bâtie ;
  - **Contenir les hameaux dans leurs limites** pour conserver leur structure originelle et ainsi **garantir une meilleure intégration dans leur environnement** proche ;
  - Stopper le mitage du paysage rural par la **maîtrise de la construction de bâti isolé** et du **développement des « écarts d'urbanisation »** .

Priorité 1

Se développer autrement pour atténuer son empreinte spatiale et énergétique et faire face au changement climatique

✓ **Intensifier le niveau de prestation résidentielle au bénéfice du « bien vivre »**

- Promouvoir, au sein des polarités, des **formes urbaines** qui concilient **intensité du développement**, **facilitation des parcours résidentiels, de l'accès aux services et qualité du cadre de vie** ;

- Travailler l'intensification des tissus dans le **respect et la valorisation du cadre de vie, des identités paysagères et patrimoniales locales** :
  - Faire **varier les densités** en fonction du territoire concerné, de la nature des tissus urbains et de son accessibilité ;
  - Veiller à la **bonne insertion des nouvelles volumétries** dans le cadre urbain et paysager .
- Proposer des projets dont la composition concourt à **l'acceptation de la densité**, à une **réintroduction de la nature en cœur de ville et village** et à rompre avec **la banalisation des paysages** .

Priorité 1

Se développer autrement pour atténuer son empreinte spatiale et énergétique et faire face au changement climatique

✓ **Concevoir des projets innovants, évolutifs et respectueux de leur environnement**

- Appliquer le **principe d'« agilité » aux nouveaux projets** pour gagner en adaptabilité :
  - Proposer des **lieux de vie (habiter, travailler et consommer) évolutifs,** adaptés aux aspirations d'aujourd'hui et de demain ;
  - Réfléchir, dans un souci d'optimisation de la ressource foncière, à la **modularité des équipements et espaces publics**.

- Définir les **conditions d'autorisation du changement de destination** et d'**adaptation des constructions existantes** qui satisfont les fonctionnalités des milieux environnants.

- Encourager le recours à des **modes de construction innovants** et énergétiquement sobres (éco-matériaux, production de chanvre, recours au bio climatisme).

Priorité 1

Se développer autrement pour atténuer son empreinte spatiale et énergétique et faire face au changement climatique

✓ **Accompagner la rénovation énergétique et poursuivre le développement des énergies renouvelables et de récupérations**

- **Promouvoir la rénovation énergétique du parc privé et public ;**
- **Développer un mix énergétique** au regard de la performance et de l'inscription dans le grand paysage en :
  - Lançant un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** pour intensifier le mix énergétique renouvelable ;
  - Valorisant **la production et l'usage de matériaux recyclés** (déchets ménagers et agricoles, bois de rebut, boues d'épuration, etc.) pour la production d'électricité, de froid et de chaleur.
- Promouvoir l'intégration des énergies locales dans **le cadre de projet de construction ou de réhabilitation** (solaire sur les toitures, pompes géothermiques, etc.)

Priorité 2

Préserver les milieux agricoles et naturels riches et diversifiés pour asseoir la valorisation du capital environnemental

Défis à relever pour y répondre

- ✓ **Préserver les espaces naturels et la biodiversité locale**
- ✓ **Mettre en valeur les différentes entités naturelles, supports de la Trame Verte et Bleue**
- ✓ **Promouvoir des modèles agricole et forestier durable**

Priorité 2

Préserver les milieux agricoles et naturels riches et diversifiés pour asseoir la valorisation du capital environnemental

✓ **Préserver les espaces naturels et la biodiversité locale**

- Favoriser **la biodiversité** au sein et entre des différents espaces :
  - En conservant et protégeant **les espaces naturels d'intérêt et remarquables** (pelouses sèches, zones humides, forêt d'Othe, etc.) ;
  - En préservant les **principaux corridors écologiques et les coupures vertes** (lisières boisées, haies, alignements d'arbres, etc.) ;
  - En participant à la réhabilitation des **boisements ;**
  - En travaillant à l'amélioration de la **qualité des cours d'eaux** et des **plans d'eau** par la promotion de démarches préventives de reconquête de la qualité de l'eau par exemple ;
  - En confortant le potentiel d'accueil de la **biodiversité dans le cadre des projets** urbains par l'intégration d'espaces végétalisés.

Priorité 2

Préserver les milieux agricoles et naturels riches et diversifiés pour asseoir la valorisation du capital environnemental

✓ **Mettre en valeur les différentes entités naturelles, supports de la Trame Verte et Bleue**

- **Recréer des supports de continuités écologiques** au sein des espaces urbanisés par des aménagements en faveur d'une revégétalisation (parcs, squares, espaces urbains, espaces pédagogiques, etc.) ;

- **Mettre en valeur les berges** des principaux cours d'eau et aménager des espaces de cheminements doux ;

- Engager une **sensibilisation des habitants** (panneaux informatifs, ateliers, parcours éducatifs, etc.) ;

- Engager le **réaménagement** et **valorisation des carrières** (sablières, gravières, etc.) en leur conférant un nouvel usage ou en assurant leur réversibilité .

Priorité 2

Préserver les milieux agricoles et naturels riches et diversifiés pour asseoir la valorisation du capital environnemental

✓ **Promouvoir des modèles agricole et forestier durable**

- Veiller **au maintien et au développement de la ressource forestière** qui garantit une gestion durable et équilibrée en lien avec la demande d'exploitation (bois-d'œuvre, bois-énergie)
- Assurer une **gestion agricole durable** pour s'assurer du maintien du potentiel agronomique
  - Accompagner les agriculteurs dans le maintien et l'entretien des paysages emblématiques (boisements, prairies, etc.)
  - **Limiter les intrants agricoles** pour réduire les pollutions des sols et de la nappe ;
- Accompagner **la pérennisation d'une activité** agricole responsable et diversifiée :
  - Assurer la de **protection du foncier** afin de limiter les effets de l'étalement urbain sur ces espaces ;
  - Veiller au maintien d'un **cadre fonctionnel pour les exploitants** (accès aux parcelles, préservation des sièges d'exploitation, prise en compte des besoins de circulation des engins agricoles, sensibiliser les habitants du territoire aux nouveaux enjeux de l'activité)

Priorité 3

Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources pour garantir la qualité de vie

Défis à relever pour y répondre

- ✓ Garantir une gestion plus durable de la ressource en eau
- ✓ Valoriser les ressources du sol et les déchets sur le territoire
- ✓ Sécuriser les ménages vis-à-vis des risques et des nuisances

Priorité 3

Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources pour garantir la qualité de vie

✓ Garantir une gestion plus durable de la ressource en eau

- Anticiper la gestion de l'eau et les **nouvelles compétences** (eau potable, assainissement, etc.) notamment en partageant les bonnes initiatives et pratiques ;
- **Sécuriser la ressource en eau** et son approvisionnement notamment dans le cadre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et de la protection des captages. Il s'agit de:
  - Pérenniser et poursuivre la mise en place **d'aires de protection des captages** pour sécuriser la ressource en eau potable ;
  - **Entretenir les réseaux d'eau potable** pour éviter les pertes en eau potable ;
  - **Diminuer les pollutions** au sein des eaux de surfaces et nappes souterraines notamment d'origines agricoles et domestiques : sensibilisation des acteurs sur les pratiques à adopter.
- **Assurer les capacités épuratoires** sur le territoire en poursuivant le développement des **réseaux d'assainissements collectifs** et en **accentuant leur contrôle** (ex: SPANC) afin de limiter les rejets ;
- Assurer la **gestion alternative des eaux pluviales** en lien avec le fonctionnement écologique et les risques de ruissellement identifiés ;

Priorité 3

Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources pour garantir la qualité de vie

✓ Valoriser les ressources du sol et les déchets sur le territoire

- Pérenniser la **gestion de la ressource en sous-sol :**
  - **Réduire l'extraction alluvionnaire** conformément aux préconisations du Schéma Départemental des Carrières (SDC) pour assurer la durabilité de la ressource ;
  - Valoriser des **ressources de substitution** non alluvionnaire ;
  - Promouvoir le **recyclage des matériaux** extraits lors des projets dans le cadre d'une gestion durable.
- Garantir la **réversibilité des carrières** et penser le réaménagement pour les carrières qui ne sont plus exploitées
- Poursuivre les **efforts autour** de la **réduction des déchets, de l'amélioration du tri et le recyclage:**
  - Promouvoir les **initiatives d'économie circulaire** en lien avec les déchetteries (réseau de ressourceries, etc.) ;
  - Sensibiliser les ménages, entreprises et collectivités (tri, économie circulaire, gaspillage, etc.) ;
- Adapter les capacités des unités de traitements des déchets à la réalités des besoins du territoire ;
- Approfondir les démarches de valorisation déchets ménagers et agricoles :
- Développer les **unités de méthanisation ;**
  - Poursuivre les **débouchés** notamment des réseaux de chaleur et de froid ;
- Penser les projets d'urbanisation qui permettent de minimiser les déplacements nécessaires pour la collecte de déchets.

Priorité 3

Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources pour garantir la qualité de vie

✓ **Sécuriser les ménages vis-à-vis des risques et des nuisances**

- Prévenir les **risques d'inondation** induits par la richesse du réseau hydrographique:
  - En intégrant les règles issues du **Plan Régional de Gestion des Inondations (PGRI)** et du **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi)** pour les territoires qui en bénéficient ;
  - En considérant le **niveau de connaissance locale** des aléas dans les secteurs non concernés par un document **règlementaire.**
- **Limiter** les risques de **ruissellement**
  - En limitant l'imperméabilisation du territoire et dans le cadre des projets ;
  - En préservant la couverture du sol en végétal ;
  - En intégrant des dispositifs de gestion des eaux pluviales (ex: noues).
- Intégrer les **risques de mouvements de terrain** dans les documents d'urbanisme dans une logique de prévention ;

Priorité 3

Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources pour garantir la qualité de vie

✓ Sécuriser les ménages vis-à-vis des risques et des nuisances

- Limiter les **risques technologiques et les nuisances**. Pour le territoire Nord-Yonne, il s'agit de :
  - Prendre en compte les présences **d'établissements d'activités économiques** dans le tissu bâti afin de permettre **la cohabitation avec les habitants** ;
  - Sécuriser les habitations et établissements à proximité des **axes supports de transports de matières dangereuses**.
- Diminuer les **pollutions des sols** au sein du territoire :
  - En étudiant la faisabilité de **renouvellement urbain** des sites pollués ;
  - En maîtrisant les pressions des pollutions sur les sols.
- Réduire la vulnérabilité des habitants face **aux nuisances sonores** par :
  - La **maitrise de l'urbanisation** et des mesures d'isolation acoustiques adaptées ;
  - Des réflexions sur l'implantation des secteurs résidentiels et des activités pour **limiter l'exposition de la population aux Points Noirs de Bruits**, identifiés par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ;
  - Le maintien et le développement de **zones d'apaisement au bruit sonore** (réduction de la vitesse, aménagements, etc.) ;
  - Le développement d'**alternatives à la voiture individuelle** (transports en commun, navettes, train, électromobilité, etc.) et en faveur des **modes doux** (voies et pistes cyclables).

Axe 1

Préserver et valoriser les ressources, le cadre paysager et naturel au service d'un développement éco-responsable

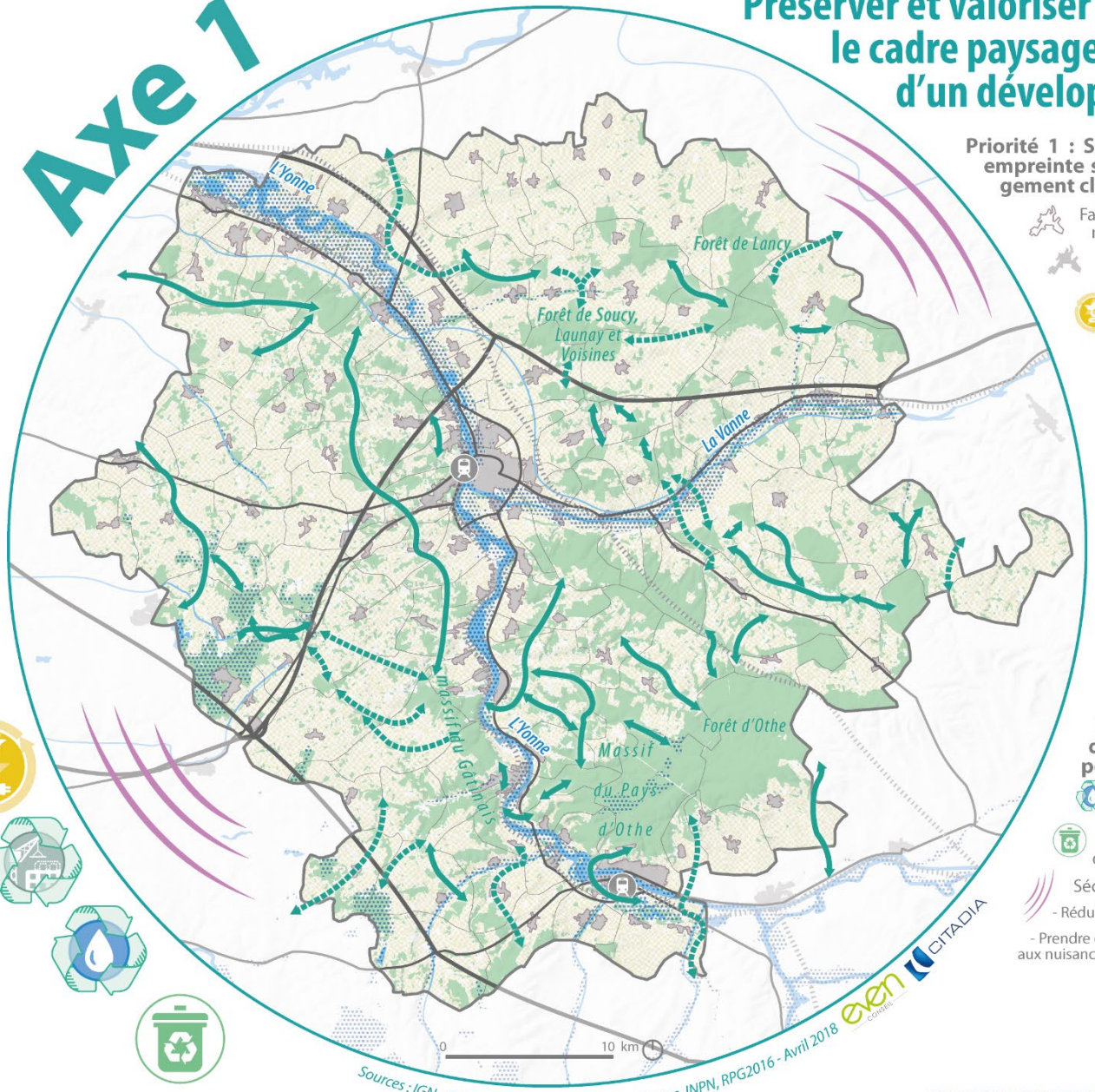

Priorité 1 : Se développer autrement pour atténuer son empreinte spatiale et énergétique et faire face au changement climatique

- Faire grandir les communes de l'intérieur pour consommer moins d'espace
- Intensifier le niveau de prestation résidentielle au bénéfice du bien-vivre
- Accompagner la rénovation énergétique et poursuivre le développement des énergies renouvelables et de récupération

Priorité 2 : Préserver les milieux agricoles et naturels riches et diversifiés pour assoir la valorisation du capital environnemental

Préserver les espaces naturels et la biodiversité locale :

- Valoriser la présence de rivières
- Corridors écologiques de la Trame Verte à préserver et/ou restaurer
- Milieux humides
- Mettre en valeur les différentes entités naturelles, support de la Trame Verte et Bleue
- Promouvoir des modèles agricoles et forestiers durables

Priorité 3 : Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources pour garantir la qualité de vie

- Garantir une gestion plus durable de la ressource en eau
- Poursuivre les efforts de prévention et de réduction des déchets

Sécuriser les ménages vis-à-vis des risques et des nuisances :

- Réduire la vulnérabilité de la population face aux risques naturels
- Prendre en compte les règlementations face aux risques technologiques et aux nuisances

PADD - SCoT du PETR Nord Yonne

Axe 2

Façonner l’identité plurielle du territoire et se rendre visible de tous

Priorité 1

Tirer parti d'une localisation stratégique pour redéfinir sa place au carrefour de quatre régions aux portes du Grand Paris

Défis à relever pour y répondre

- ✓ **Assurer pleinement le rôle de porte d'entrée de la Bourgogne-Franche-Comté**
- ✓ **Passer du statut de territoire de transit à celui d'étape incontournable dans l'économie en réseau**
- ✓ **Créer des synergies avec les territoires extérieurs**

Priorité 1

Tirer parti d'une localisation stratégique pour redéfinir sa place au carrefour de quatre régions aux portes du Grand Paris

✓ **Assurer pleinement le rôle de porte d'entrée de la Bourgogne-Franche-Comté**

- Promouvoir **l'identité plurielle du territoire** comme **outil de différenciation et de marketing territorial** vis-à-vis des territoires extérieurs ;

- Accompagner la **réappropriation des marqueurs territoriaux** (vallée de l'Yonne, forêt d'Othe patrimoine bâti médiéval, vignes, vergers, cidre, etc.) qui font l'identité régionale et départementale pour une entrée de territoire réaffirmée ;

- Poursuivre **les projets de réaménagement des principaux pôles gares** du territoire (Sens, Joigny) pour en faire de **véritables « espaces de vie »** pour les habitants, les usagers et les visiteurs :

  - Les positionner comme de **véritables secteurs de centralité** où activités, habitations et services se côtoient ;

  - Développer les liaisons entres les gares et le reste du territoire ;

  - **Organiser l'offre et les pratiques intermodales** sur ces espaces stratégiques.

Priorité 1

Tirer parti d'une localisation stratégique pour redéfinir sa place au carrefour de quatre régions aux portes du Grand Paris

✓ **Passer du statut de territoire de transit à celui d'étape incontournable dans l'économie en réseau**

- Profiter du **niveau d'équipement du territoire en matière** d'infrastructures de transport pour **structurer et organiser les flux marchands** de grandes échelles jusqu'à la logistique du dernier kilomètre ;

- Saisir l'opportunité de **développer des activités complémentaires** aux flux traversant le territoire pour capter, sur le territoire, les entreprises des secteurs concernés ;

- Etudier **l'opportunité de faire s'arrêter, a minima pour une étape, les flux saisonniers** qui traversent le territoire vers les grandes destinations .

Priorité 1

Tirer parti d'une localisation stratégique pour redéfinir sa place au carrefour de quatre régions aux portes du Grand Paris

✓ **Créer des synergies avec les territoires extérieurs**

- Soutenir les **démarches interterritoriales existantes ou en réflexion** pour penser un développement à plus grande échelle :
  - Appuyer les **futures initiatives portées par le pôle métropolitain** pouvant profiter à l'ensemble du territoire ;
  - Donner corps à **l'InterSCoT et en faire un espace privilégié de réflexion** autour de problématiques ou projets communs aux territoires limitrophes ;

- Faire **entendre la voix du territoire et travailler avec les instances chargées de réfléchir aux modalités de développement du Grand Paris et du reste du Bassin Parisien** pour profiter pleinement de la dynamique francilienne.

Priorité 2

Capitaliser sur les attraits paysagers et patrimoniaux pour donner à découvrir le territoire

Défis à relever pour y répondre

- ✓ **Protéger et mettre en valeur les grands paysages et le patrimoine remarquable**
- ✓ **Assurer la qualité du cadre de vie, témoin de l'identité rurale du territoire**
- ✓ **Développer une véritable stratégie touristique pour faire du territoire une destination de courts séjours**

Priorité 2

Capitaliser sur les attraits paysagers et patrimoniaux pour donner à découvrir le territoire

✓ **Protéger et mettre en valeur les grands paysages et le patrimoine remarquable**

- Conserver **la beauté et la diversité des paysages** (grandes entités naturelles paysagères, perspectives remarquables et cônes de vue depuis la route) ;
- Mettre en valeur le **patrimoine autour de chemins de Randonnées**
- Poursuivre le développement des **chemins touristiques et des itinéraires** autour du patrimoine (ex: parcours des églises, reconversion des voies ferrées en voies vertes, etc.) ;
- Valoriser **la présence, l'accès et les usages de l'eau** (Yonne, Vallée de la Vanne, plans d'eaux, canaux, rivières, rus, mares, aménagements des berges, activités de loisirs nautiques, plaisance,…) ;
- Enrichir la connaissance du **patrimoine bâti d'intérêt** (ville d'Art et d'Histoire, patrimoine du 20ème siècle), remarquable et ordinaire afin de le protéger et de le faire découvrir ;
- **Sensibiliser les habitants** (visites pédagogiques, panneaux informatifs, etc.).

Priorité 2

Capitaliser sur les attraits paysagers et patrimoniaux pour donner à découvrir le territoire

✓ Assurer la qualité du cadre de vie, témoin de l'identité rurale du territoire

- Conserver **des espaces non artificialisés** dans l'enveloppe urbaine afin de conserver **l'esprit « village »** et favoriser la qualité de vie au sein des centres ville et bourg

- **Embellir les espaces délaissés** ou **peu qualitatifs** par:
  - L'entretien et la requalification des **portes d'entrées, des axes pénétrants** (départementales) et des pôles urbains (entrées de villes et villages, zones d'activités et/ou industrielles, pôles gares, etc.) pour **redorer l'image et l'attractivité** des espaces urbains ;
  - La **transition** des espaces **en friche** en leur conférant un nouvel usage (ancienne voie SNCF, etc.).
- Assurer un **patrimoine bâti de qualité afin de ne pas dénaturer le paysage** :
  - En réhabilitant le patrimoine vernaculaire en **état de dégradation ;**
  - En conservant les éléments et les méthodes de construction et une a**rchitecture traditionnelle bourguignonne** dans le cadre des nouveaux projets de construction ;
  - En promouvant la **qualité architecturale** lors des réhabilitations du bâti .
- Préserver et développer des **espaces publics de qualité** (espaces végétalisés, modération de la voiture, aménagements urbains et ludiques) pour favoriser leur **appropriation.**

Priorité 2

Capitaliser sur les attraits paysagers et patrimoniaux pour donner à découvrir le territoire

✓ **Développer une véritable stratégie touristique pour faire du territoire une destination de courts séjours**

- Promouvoir l'**image et la visibilité du territoire** à travers le développement et l'amélioration des équipements et services touristiques :
  - Encourager l'**aménagement de sites de loisirs et de découverte** ;
  - Décliner sur le territoire, la **stratégie de positionnement touristique autour du Plan Marketing Partagé Bourgogne** portée par le Collectif des 4 Agences de Développement Touristique de Bourgogne et le Comité Régional du Tourisme, et adopter la signature **« Designed by Bourgogne » axée sur le développement des courts séjours.**
  - Contribuer à **structurer la filière touristique**, en initiant notamment des synergies intercommunales afin de « mettre en tourisme » tout le territoire ;
  - Engager une **stratégie de communication partagée** (publicité, application mobile, plateforme collaborative,…) autour des atouts naturels et culturels locaux ;
- Accompagner le **développement de l'offre en hébergements** en cohérence avec l'évolution de la demande, les besoins particuliers (hébergements de groupes, insolites,…) et les équipements et services touristiques existants et à venir (Parc Napoléon, etc.) :
  - Proposer des produits touristiques thématisées et de courts séjours.

Priorité 3

Relever les défis d'une économie de l'innovation pour se distinguer sur la scène régionale

Défis à relever pour y répondre

- ✓ **Oser l'excellence et accompagner le développement de filières innovantes**
- ✓ **Modeler un environnement favorable à l'émulation collective**
- ✓ **Proposer une offre en foncier et immobilier d'entreprise adaptée aux porteurs de projets**

Priorité 3

Relever les défis d'une économie de l'innovation pour se distinguer sur la scène régionale

✓ **Oser l'excellence et accompagner le développement de filières innovantes**

- Participer au **déploiement et à la structuration des filières stratégiques** présentes sur le territoire : aéronautique, logistique, éco-matériaux, etc.

- Créer les **conditions nécessaires à la mutation** des filières historiques et traditionnelles ;

- Affirmer « l'effet vitrine » et **renforcer l'identité économique plurielle du territoire** en s'appuyant sur les secteurs d'activités historiques et de demain :
  - Traiter qualitativement l'insertion de ces secteurs stratégiques pour appuyer leur visibilité depuis les grands axes de communication ;
  - Permettre une connectivité numérique compétitive de ces secteurs.

Priorité 3

Relever les défis d'une économie de l'innovation pour se distinguer sur la scène régionale

✓ Modeler un environnement favorable à l'émulation collective

- Donner la **possibilité aux porteurs de projet de mener un parcours d'entreprise complet sur le territoire**, de la start up au grand établissement, en anticipant leurs besoins en extension ou création d'immobiliers d'entreprise ;

- Concourir à une **meilleure adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre présente sur le territoire et les filières existantes** en rapprochant l'offre de formation du bassin d'emploi et **en développant prioritairement l'offre de formation** encore absente sur le territoire ;

- Permettre le **développement d'activités connexes aux filières déjà présentes** sur le territoire ;

- Favoriser les **synergies et le développement de coopérations inter-entreprises** en permettant un regroupement géographique des établissements par filière, à travers notamment la spécialisation des zones d'activités économiques.

Priorité 3

Relever les défis d'une économie de l'innovation pour se distinguer sur la scène régionale

✓ **Proposer une offre en foncier et immobilier d'entreprise adaptée aux porteurs de projets**

- **Anticiper et cibler les besoins** des établissements présents et des investisseurs en lien avec les chambres consulaires compétentes et les dispositifs présents sur le territoire.

- Accompagner **l'installation de jeunes entreprises** et leur mettre à disposition une offre foncière et immobilière et de services dédiée .

- Améliorer les **qualités fonctionnelles des sites d'activités** au service d'une meilleure attractivité auprès des porteurs de projet et du bon développement des établissements présents ;

Axe 2

Façonner l'identité plurielle du territoire et se rendre visible de tous

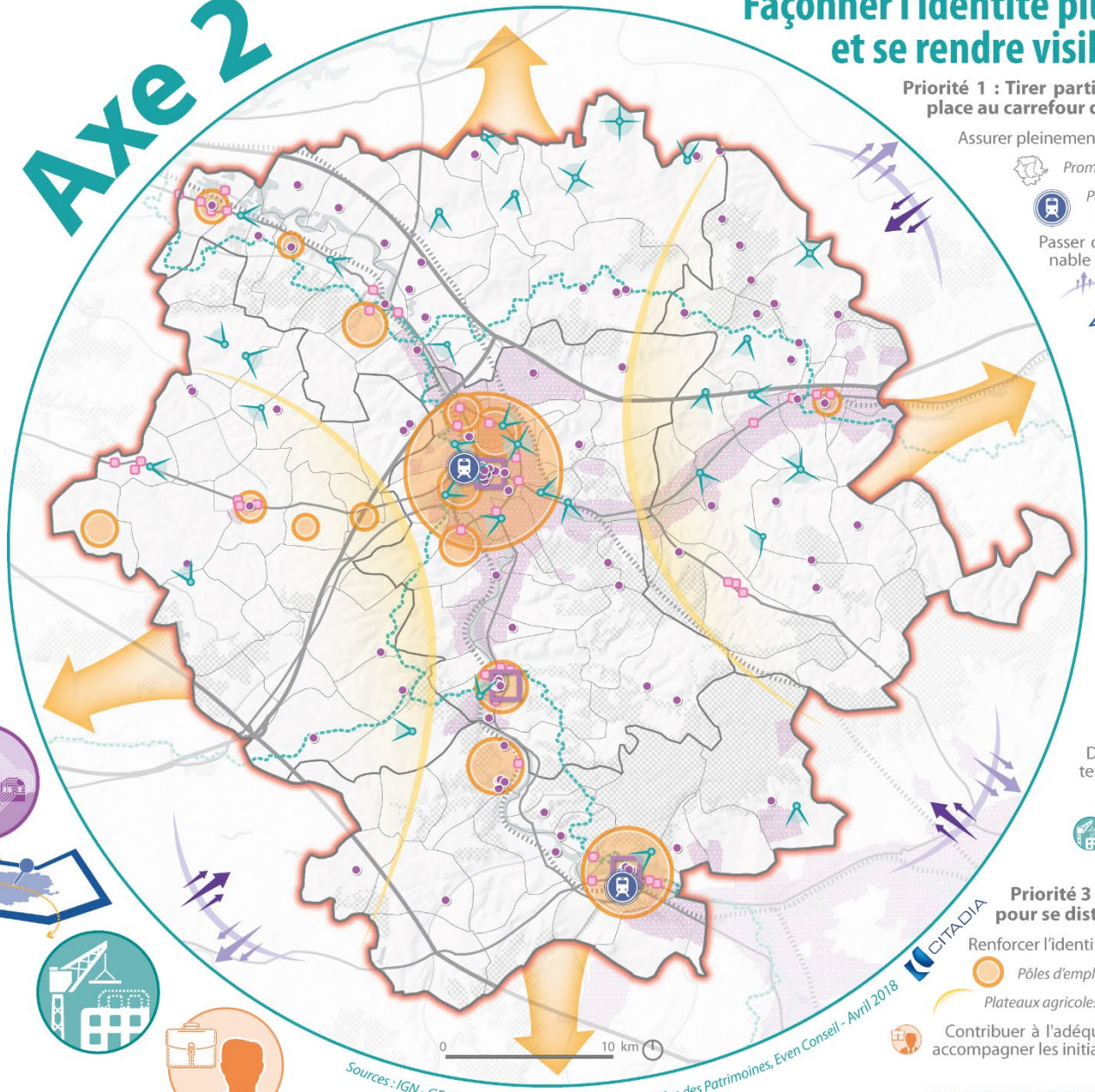

Priorité 1 : Tirer parti d'une localisation stratégique pour redéfinir sa place au carrefour de quatre régions aux portes du Grand Paris

Assurer pleinement le rôle de porte d'entrée de la Bourgogne-Franche-Comté :

- *Promouvoir l'identité plurielle du territoire*
- *Poursuivre les projets de réamnénagement des principaux pôles gares du territoire*

Passer du statut de territoire de transit à celui d'étape incontournable dans l'économie en réseau :

- *Structurer et organiser les flux marchants*
- *Étudier l'opportunité de faire s'arrêter les flux saisonniers*
- Créer des synergies avec les territoire extérieurs

Priorité 2 : Capitaliser sur les attraits paysagers et patrimoniaux pour donner à découvrir le territoire

Protéger et mettre en valeur les grands paysages et le patrimoine remarquable :

- *Composer avec les grandes perspectives remarquables et les cônes de vue depuis les axes routiers et les sentiers de promenades*
- *Pratiquer des grands espaces du territoire*
- *Mettre en valeur le patrimoine remarquable*

Assurer la qualité du cadre de vie, témoin de l'identité rurale :

- *Requalifier les entrées de ville et les axes pénétrants pour redorer l'image et l'attractivité*
- *Assurer un patrimoine bâti de qualité*

Développer une véritable stratégie touristique pour faire du territoire une destination de courts séjours :

- *Promouvoir l'image et la visibilité du territoire*
- *Accompagner le développement de l'offre en hébergements*

Priorité 3 : Relever les défis d'une économie de l'innovation pour se distinguer sur la scène régionale

Renforcer l'identité économique plurielle du territoire :

- *Pôles d'emploi majeurs*
- *Plateaux agricoles*

Contribuer à l'adéquation entre l'offre de formations et les emplois locaux et accompagner les initiatives des porteurs de projets

PADD - SCoT du PETR Nord Yonne

Axe 3

Cultiver la complémentarité et les spécificités des territoires au service d’un projet commun

Priorité 1

Se structurer collectivement pour orchestrer un futur responsable

Défis à relever pour y répondre

- ✓ **Faire de l'imbrication des bassins de vie un levier de cohésion et de solidarité**
- ✓ **S'appuyer sur un archipel de polarités garant des équilibres territoriaux**

Priorité 1

Se structurer collectivement pour orchestrer un futur responsable

✓ **Faire de l'imbrication des bassins de vie un levier de cohésion et de solidarité**

- **Tenir compte**, dans une logique d'efficience des investissements publics, **du rôle des bassins de vie dans l'organisation future** du territoire :

  - Réfléchir à **l'organisation des déplacements** au sein et entre les différents bassins de vie ;
  - Engager des **logiques de mutualisation** de l'offre en équipements et services ;
  - Concourir collectivement au **renforcement du ratio emploi/habitant**.

Priorité 1

Se structurer collectivement pour orchestrer un futur responsable

✓ **S'appuyer sur un archipel de polarités garant des équilibres territoriaux**

- Asseoir **Sens et sa proche couronne comme « locomotive » de développement** à l'échelle du Nord de l'Yonne ;
- Positionner **Joigny comme véritable pôle** d'appui à la centralité principale ;
- Conforter **un réseau de pôles d'équilibre** rayonnant sur des micro-bassins de vie ;
- Entretenir **le rôle de proximité des communes** animant les espaces ruraux du PETR .

Priorité 2

Proposer une stratégie résidentielle pour concilier attractivité et soutenabilité

Défis à relever pour y répondre

- ✓ **Partager la responsabilité d'une croissance résidentielle équilibrée**
- ✓ **Déployer une offre plurielle et complémentaire en logement**
- ✓ **Assurer l'habitabilité du parc existant dans le temps**
- ✓ **S'adapter aux besoins et aux modes de vie de chacun**

Priorité 2

Proposer une stratégie résidentielle pour concilier attractivité et soutenabilité

✓ **Partager la responsabilité d'une croissance résidentielle équilibrée**

- Satisfaire les attentes de la population résidente et se préparer à accueillir environ **20 000 habitants** en permettant la mise sur le marché d'environ **10 000 logements d'ici 2035.**
- Organiser, collectivement, l'atteinte de cet objectif dans la **perspective d'un développement responsable et solidaire** du PETR :
  - Faire contribuer, de manière différenciée, l'ensemble du territoire au **maintien de l'attractivité résidentielle** ;
  - **Enrayer la perte d'attractivité des centralités** et conforter leur poids dans la structuration territoriale.

Priorité 2

Proposer une stratégie résidentielle pour concilier attractivité et soutenabilité

✓ **Déployer une offre plurielle et complémentaire en logements**

- Disposer d'**une offre en logements suffisante, diversifiée et abordable** qui répond aux aspirations des habitants actuels et futurs et permettent la **réalisation de parcours résidentiels complets** . Il s'agira notamment :

  - D'assurer une **montée en gamme des produits immobiliers** pour attirer et maintenir des actifs qualifiés sur le territoire ;
  - De développer des **programmes en accession** pour faciliter l'installation des primo-accédants sur le territoire ;
  - D'adapter et faire varier les **typologies et statuts d'occupation** pour répondre aux évolutions sociodémographiques à l'œuvre sur le territoire : vieillissement de la population, évolution de la composition des familles, … ;
  - Proposer une **offre en logements locatifs privés et sociaux au plus près de la demande exprimée** en réalisant des programmes locatifs **dans les secteurs de développement stratégiques**, à proximité des centralités équipées en services, commerces et équipements et en veillant à s'inscrire dans une politique de rattrapage pour les communes concernées par la loi SRU (article 55).

Priorité 2

Proposer une stratégie résidentielle pour concilier attractivité et soutenabilité

✓ **Assurer l'habitabilité du parc existant dans le temps**

- Asseoir une **politique volontariste en matière de requalification du parc ancien** et ainsi **motiver un retour à un taux de vacance structurelle** compris entre 5 et 7% :
  - Résorption de l'habitat indigne, disqualifié et/ou en limite d'habitabilité ;
  - Amélioration du niveau de confort des logements vétustes et/ou obsolètes ;
  - Réhabilitation des logements peu fonctionnels .
- Promouvoir la **rénovation énergétique** en améliorant l'information auprès des publics cibles et en coordonnant les **aides à l'échelle locale**;
- Poursuivre les **opérations de rénovation urbaine** ainsi que les **politiques et actions** engagées dans les **quartiers prioritaires de la Politique de la ville** ;
- Engager et **soutenir** des **projets de (re)vitalisation des cœurs de villes, bourgs et villages** en s'appuyant sur la **richesse du patrimoine architectural,** et ainsi **améliorer l'attrait de ces secteurs** de centralité ;
- Se doter de **dispositifs et d'outils de repérage et de gestion de situation** de mal logement.

Priorité 2

Proposer une stratégie résidentielle pour concilier attractivité et soutenabilité

✓ **S'adapter aux besoins et aux modes de vie de chacun**

- Se saisir de la **problématique du vieillissement et plus généralement la perte d'autonomie et de mobilité** :
  - Encourager l'**adaptation des logements et de leurs abords** pour répondre au souhait des personnes en perte d'autonomie de continuer à vivre chez elles en incitant à la mise en accessibilité de l'espace public, à la réalisation de démarches expérimentales de domotique dans le logement,… ;
  - Poursuivre, en lien avec les autorités compétentes ou porteurs de projets, le **déploiement d'une offre en équipements spécialisés** (maison de retraite, résidences-autonomie, EPHAD,…) ou de **projets spécifiques** (habitat intergénérationnel, résidence service,…) ;

- Compléter l'**offre en logements et hébergements spécifiques** pour garantir une réponse aux actifs en mobilité , aux étudiants et aux publics plus fragiles.

Priorité 3

Œuvrer en faveur d'un tissu économique diversifié pour offrir à chacun la possibilité d'en bénéficier

Défis à relever pour y répondre

- ✓ Renforcer le fonctionnement complémentaire et en réseau des espaces dédiés au développement économique
- ✓ Optimiser le foncier d'activités et anticiper les besoins des entreprises
- ✓ S'appuyer sur l'économie de proximité pour redynamiser l'emploi
- ✓ Améliorer les qualités fonctionnelles et paysagères des zones d'activités dans une perspective de performance économique

Priorité 3

Œuvrer en faveur d'un tissu économique diversifié pour offrir à chacun la possibilité d'en bénéficier

✓ **Renforcer le fonctionnement complémentaire et en réseau des espaces dédiés au développement économique**

- Promouvoir **le réseau de zones d'activités en s'appuyant sur un principe de complémentarité** permettant de limiter les phénomènes de concurrence et d'organiser l'alliance des territoires ;

- **Hiérarchiser et prioriser les investissements** à l'échelle des sites d'activités actuels ou en projet dans l'optique de contribuer à :
  - Clarifier l'offre existante et d'éviter certaine dispersion ;
  - La bonne gestion de la ressource foncière.

- Prendre **conscience de la valeur économique** de l'espace agricole sans le considérer comme une simple ressource foncière en **assurant aux systèmes d'exploitations agricoles de véritables perspectives d'avenir.**

Priorité 3

Œuvrer en faveur d'un tissu économique diversifié pour offrir à chacun la possibilité d'en bénéficier

✓ **Optimiser le foncier d'activités et anticiper les besoins des entreprises**

- Permettre l'**intensification des zones d'activités existantes** pour conforter leur place sur le territoire et assurer une **gestion éco-responsable du foncier économique** sur le territoire ;

- **Requalifier les friches d'activités économiques et commerciales** pour limiter les besoins en extension urbaine, redonner du dynamisme au tissu et assurer une cohésion avec les espaces environnants :

  - Réinvestir ces espaces par **l'accueil d'activités économiques** qui complètent l'offre des pôles économiques existants;

  - Permettre, si le contexte s'y prête, l'**installation de nouveaux usages** (habitat, équipement) compatibles avec le tissu économique envisagé ou engager la reconversion totale du site.

- **Cibler et proportionner les opportunités foncières en extension ou en création** de manière concertée afin d'organiser le développement des zones d'activités de manière équitable et cohérente selon leur position (intérêt supra-communal, communal,…) sur le territoire ;

Priorité 3

Œuvrer en faveur d'un tissu économique diversifié pour offrir à chacun la possibilité d'en bénéficier

✓ **S'appuyer sur l'économie de proximité pour redynamiser l'emploi**

- **Maîtriser et adapter l'équipement commercial** dans une logique de complémentarité de l'offre et de non-concurrence interne :
  - **Canaliser la croissance des surfaces commerciales** afin de maintenir l'attractivité de l'offre existante, de limiter la consommation d'espace et l'apparition de friches commerciales ;
  - **Revitaliser l'appareil commercial des cœurs de villes, bourgs et villages** en proposant une offre renouvelée, développant et mettant en valeur les **espaces publics qualitatifs des centres** et l'animation/promotion commerciale locale
- Soutenir **la diversification du tissu économique** à travers le **développement des services à la personne** afin de répondre aux besoins de la population et **anticiper les changements socioéconomiques futurs.**
- Encourager la diversification de l'agriculture à travers le **développement de circuits courts adaptés** aux contextes du territoire (maraîchage, polyculture…), **d'activités annexes** (hébergements, vente directe, pédagogie…), de démarches de qualité (bio, chartes…) voir de filières spécifiques comme le chanvre.

Priorité 3

Œuvrer en faveur d'un tissu économique diversifié pour offrir à chacun la possibilité d'en bénéficier

✓ **Améliorer les qualités fonctionnelles et paysagères des zones d'activités dans une perspective de performance économique**

- Veiller à offrir aux entreprises des **prestations de qualité adaptées à leurs besoins différenciés :**

  - En termes de **services et équipements** (services aux entreprises et salariés tels que des stationnements mutualisés, espaces de stockage,…espaces de restauration, salles de réunions…)
  - En termes de **cadre paysager** (traitement de l'espace public, aménagement en lien avec les espaces urbanisés adjacents…)
  - En termes **de performance énergétique** (systèmes de récupération des eaux de pluie, réseaux de chaleur, collecte des déchets…)

Priorité 4

Viser l'amélioration du quotidien des habitants pour une dépendance moindre aux agglomérations voisines

Défis à relever pour y répondre

- ✓ **Adapter l'offre en équipements aux besoins actuels et futurs de la population**
- ✓ **Lutter contre la désertification de manière innovante**
- ✓ **Assurer une couverture numérique satisfaisante sur l'ensemble du territoire**

Priorité 4

Viser l'amélioration du quotidien des habitants pour une dépendance moindre aux agglomérations voisines

✓ **Adapter l'offre en équipements aux besoins actuels et futurs de la population**

- **Augmenter quantitativement et qualitativement l'offre** en lien avec l'arrivée de nouveaux habitants. Il s'agira notamment de :
  - **Développer l'offre d'enseignement secondaire** sur le secteur nord du PETR pour désengorger les équipements existants et limiter les temps de trajets domicile-étude (Cité scolaire, 4ème collège dans la CCYN, etc.) ;
  - Assurer la réponse aux besoins en équipement liés à l'enfance et la petite enfance ;
  - **Faire vivre et évoluer l'offre sportive et culturelle** du PETR en complétant le panel d'équipements présent ;
  - **Lutter contre la désertification médicale** en apportant un soutien aux initiatives visant à renforcer l'offre de soin sur le territoire.

- **Faciliter l'accessibilité et améliorer la visibilité de l'offre** en privilégiant les nouvelles implantations dans des **lieux capteurs de flux** (gares, centres-bourgs, polarités) et leur **mise en accessibilité alternative** à la voiture (navette, arrêt de bus, parcs à vélo, etc.).

- Anticiper les **besoins liés au vieillissement de la population** et penser une **offre dédiée aux personnes âgées** (services de soins, logements et hébergements spécialisés, services à la personne).

Priorité 4

Viser l'amélioration du quotidien des habitants pour une dépendance moindre aux agglomérations voisines

✓ Lutter contre la désertification de manière innovante

- Maintenir le **maillage fin en équipements, commerces et services** existants, et notamment :
  - Garantir **l'attractivité des centres villes et bourgs** par des démarches et opérations de **revitalisation de l'appareil commercial** ;
  - Renforcer les **implantations dans les polarités** existantes ;
  - Privilégier les démarches **de mutualisation et de polyvalence** (maisons de santé, maison des services, maison des Internes) pour garantir une offre sur les secteurs les plus reculés.

- S'appuyer sur des **solutions alternatives pour réintroduire une offre de première nécessité** accessible à toute la population en encourageant les ventes directes, les pratiques itinérantes ou l'installation de distributeurs dans les communes ou hameaux les plus isolés ;

- Miser sur un **accès dématérialisé aux services** pour le plus grand nombre :
  - En encourageant le **développement des démarches en ligne** (services publics, télémédecine) ;
  - En anticipant les **opportunités du e-commerce**.

Priorité 4

Viser l'amélioration du quotidien des habitants pour une dépendance moindre aux agglomérations voisines

✓ **Assurer une couverture numérique et téléphonique satisfaisante sur l'ensemble du territoire**

- Accompagner le **déploiement du Très Haut Débit** dans les lieux stratégiques du territoire (zones d'activités économiques, centralités, …) ;

- Equiper, via des **solutions alternatives**, l'ensemble du territoire pour garantir un accès aux réseaux numériques honorable pour tous ;

- Développer des **points d'accès collectifs à internet** au sein de structures diverses pour lutter contre la fracture numérique (médiathèques, tiers lieux, espaces de formation, etc.).

Priorité 5

Ajuster les besoins en déplacement au contexte « rurbain » pour permettre le changement des pratiques

Défis à relever pour y répondre

- ✓ Veiller au maintien d'une accessibilité routière, ferroviaire et fluviale de qualité
- ✓ Faire concourir urbanisation et transports afin de limiter les besoins en déplacement
- ✓ Miser sur l'intermodalité et proposer une chaîne de déplacement compétitive
- ✓ Multiplier les alternatives durables à l'automobile

Priorité 5

Ajuster les besoins en déplacement au contexte « rurbain » pour permettre le changement des pratiques

✓ Veiller au maintien d'une accessibilité routière, ferroviaire et fluviale de qualité

- Rechercher **l'optimisation du réseau routier** pour sécuriser et fluidifier les flux en accompagnant la réalisation :
  - **D'axes de contournement** permettant un désengorgement des flux en cœur de ville, bourg et village, en particulier la déviation sud de Sens ;
  - **D'ouvrages d'art** visant à faciliter le franchissement de l'Yonne et autres cours d'eau ;
  - **D'opérations de requalification de voiries structurantes et locales** et d'aménagements de nouveaux échangeurs.

- **Maintenir l'ensemble des gares et haltes ferroviaires du territoire** pour renforcer « l'atout train » dans la chaîne des déplacements quotidiens et ainsi **proposer une offre structurée comme alternative à la voiture individuelle** ;

- Soutenir la **reconversion d'anciennes voies de chemins de fer (voie verte CCVO, etc.)** pour des initiatives visant à donner à découvrir le territoire ;

- **Améliorer les infrastructures de desserte fluviale** pour soutenir le renouveau de ce mode dans l'organisation des flux marchands et touristiques (Port de Gron, etc.) ;

- Permettre le développement des aérodromes par le tourisme et les déplacements privés.

Priorité 5

Ajuster les besoins en déplacement au contexte « rurbain » pour permettre le changement des pratiques

✓ **Faire concourir urbanisation et transports afin de limiter les besoins en déplacement**

- Prioriser le **développement urbain aux abords des gares et des arrêts de transports en commun structurants.**

- Penser **l'articulation des nouveaux quartiers avec la trame bâtie existante** pour créer des enveloppes urbaines favorables aux modes alternatifs à la voiture :
  - **à la fois en matière de densité**, favorable au développement d'une offre en transports en commun compétitive ;
  - **en termes de continuité urbaine**, facilitant le recours aux modes doux.

- Garantir une **mixité fonctionnelle à l'échelle des différentes polarités** de l'armature territoriale pour à la fois limiter les besoins en déplacement des habitants et l'émission de GES participant à la préservation de la qualité de l'air.

Priorité 5

Ajuster les besoins en déplacement au contexte « rurbain » pour permettre le changement des pratiques

✓ **Miser sur l'intermodalité et proposer une chaîne de déplacement compétitive**

- Penser **l'interconnexion entre les différents réseaux de transports** en travaillant de manière qualitative les points de connexion :
  - **Aménager les gares structurantes** du territoire de telle manière à ce qu'elles assurent pleinement leur rôle de Pôle d'échanges Multimodal ;
  - **Viser l'amélioration de la coordination** entre les différents services de transport pour limiter les ruptures de charges.

- Penser, à une échelle pertinente, le **rabattement tous modes** vers un réseau de transports en commun structurant ;

- Intégrer **les flux de marchandises aux réflexions d'inter- et de multimodalité** pour encourager le report modal.

Priorité 5

Ajuster les besoins en déplacement au contexte « rurbain » pour permettre le changement des pratiques

✓ **Multiplier les alternatives durables à l'automobile**

- **Accompagner les pratiques durables** déjà identifiées sur le territoire :
  - En s'équipant en **bornes de charge** pour les véhicules électriques et hybrides ;
  - En aménageant les points de rencontre informels de covoiturage en aires dédiées et sécurisées a proximité des lieux stratégiques ;
  - En poursuivant le **développement du réseau cyclable** et le maillage en parcs à vélo ;
  - En accordant **une place privilégiée au piéton** au sein des espaces publics appropriés et les espaces de Trame Verte et Bleue.
- Promouvoir des **solutions alternatives pour donner un nouvel élan au renouveau des pratiques** (autostop organisé, transport à la demande, modes électriques innovants : gyropode, trottinette, etc.)
- Encourager un **meilleur partage de l'espace public** en faveur des modes non-motorisés.

Axe 3

Cultiver la complémentarité et les spécificités des territoires au service d'un projet commun

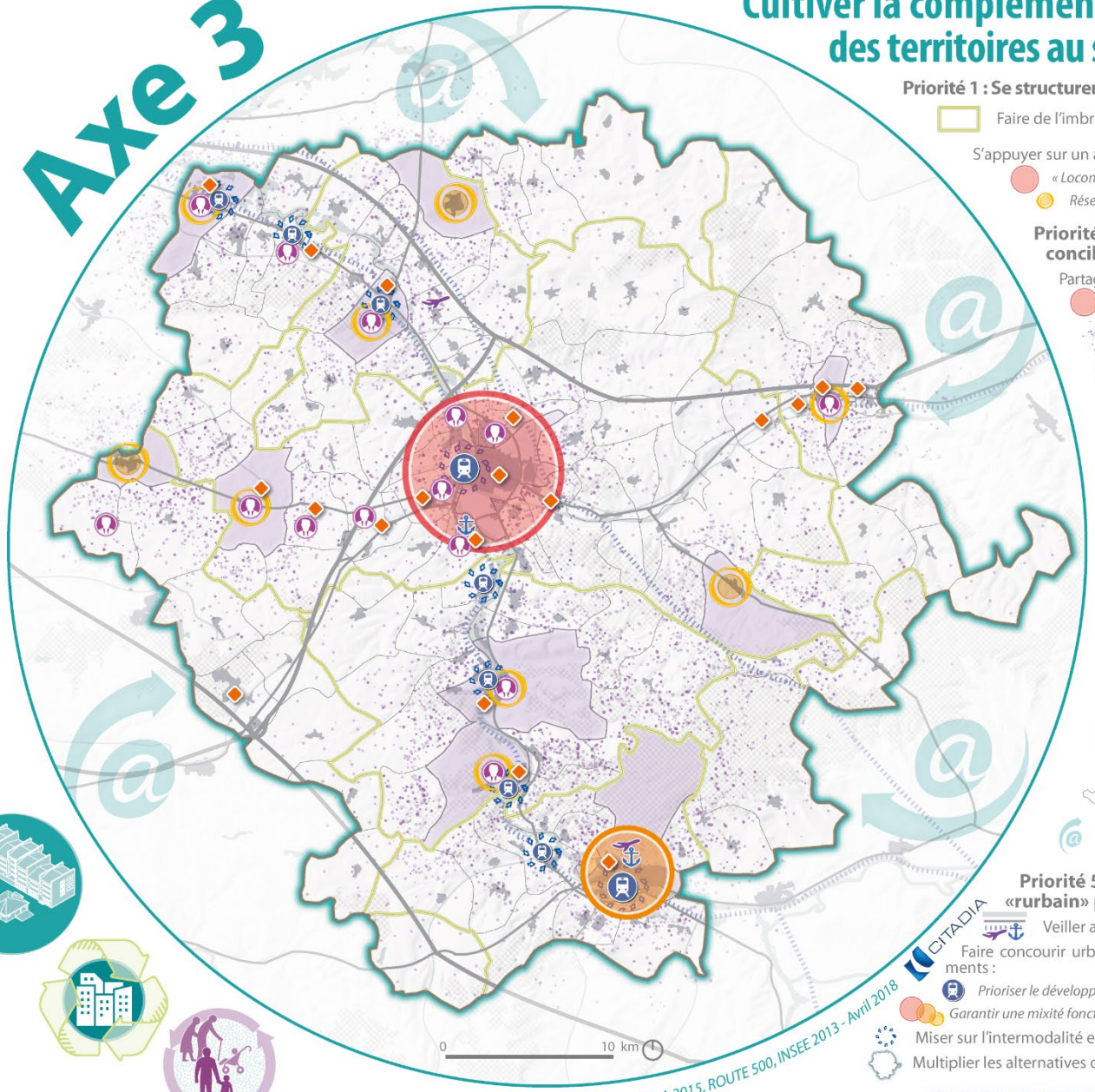

Sources : IGN - GEOFLA 2015, ROUTE 500, INSEE 2013 - Avril 2018

Priorité 1 : Se structurer collectivement pour orchestrer un futur responsable

Faire de l'imbrication des bassins de vie un levier de cohésion et de solidarité

S'appuyer sur un archipel de polarités garant des équilibres territoriaux :

- *« Locomotive » de développement*
- *Pôle d'appui*
- *Réseau de pôles d'équilibre*

Priorité 2 : Proposer une stratégie résidentielle pour concilier attractivité et soutenabilité

Partager la responsabilité d'une croissance résidentielle et équilibrée :

- *Enrayer la perte d'attractivité des centralités*
- *Faire contribuer, de manière différenciée, l'ensemble du territoire au maintien de l'attractivité résidentielle*

Déployer une offre plurielle et complémentaire en logement

Assurer l'habilitabilité du parc existant dans le temps

Priorité 3 : Œuvrer en faveur d'un tissu économique diversifié pour offrir à chacun la possibilité d'en bénéficier

Renforcer le fonctionnement complémentaire et en réseau des espaces dédiés au développement économique

Optimiser le foncier d'activités et anticiper les besoins des entreprises

S'appuyer sur l'économie de proximité pour redynamiser l'emploi : *Revitaliser l'appareil commercial des cœurs de villes, bourgs et villages*

Priorité 4 : Viser l'amélioration du quotidien des habitants pour une dépendance moindre aux agglomérations voisines

Adapter l'offre en équipements aux besoins actuels et futurs de la population

Lutter contre la désertification de manière innovante : *Maintenir le maillage fin en équipements, commerces et services existants*

Assurer une couverture numérique satisfaisante sur l'ensemble du territoire

Priorité 5 : Ajuster les besoins en déplacement au contexte «rurbain» pour permettre le changement des pratiques

Veiller au maintien d'une accessibilité de qualité

Faire concourir urbanisation et transports afin de limiter les besoins en déplacements :

- *Prioriser le développement urbain aux abords des gares*
- *Garantir une mixité fonctionnelle à l'échelle des différentes polarités*

Miser sur l'intermodalité et proposer une chaîne de déplacement compétitive

Multiplier les alternatives durables à l'automobile

PADD - SCoT du PETR Nord Yonne